Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260605-DEL_39_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le cinq juin à 20 heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Cédric MORAZIN, Cyrille MOREL, Alexis GUÉRIN

Absents excusés : Ludovic VALLÉE, Claire LERAY
Absents :

Secrétaire de séance : Régis PERROT

Date de la convocation : 30/05/2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 0
Date affichage convocation : 30/05/2026

Délibération n° 39_2026

Ecole Saint Joseph : demande de subvention pour un voyage scolaire

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'école Saint Joseph sollicitant la commune pour l'obtention d'une subvention pour un voyage scolaire de 2 jours. Il rappelle la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2017 qui accordait une subvention de 6 € par jour de voyage scolaire et par enfant domicilié à Le Loroux , scolarisé ou non sur la commune.

Aprés en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer 10 € par jour de voyage et par enfant domicilié à Le Loroux.

A Le Loroux, le 19 juin 2026

Mr le Maire
C. LEFEUVRE,

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.